



Redressement judiciaire/solde de tout compte impayé

Par **Linda020519**, le **19/04/2017** à **02:19**

Bonjour,

Depuis le 6 février 2017 moi et mon employeur avons mis fin à mon cdi avec une rupture conventionnelle, sauf que depuis il ne pas remis mon solde de tout compte, prétextant ne pas avoir les fonds, après avoir couru derrière lui début mars pour me régler mon solde de tout compte, il m'annonce que depuis le 1 mars la société est en redressement judiciaire et que je dois régler ça directement avec le mandataire judiciaire, je l'ai donc contacté sauf que le mandataire m'a expliqué qu'il pouvait rien faire si mon employeur ne lui remet pas les documents relatifs à mon ancien poste ainsi que les documents attestant qu'il me doit un salaire et mon solde de tout compte, après plusieurs relances auprès de mon employeur, il a fini par envoyé les documents nécessaires au mandataire seulement la semaine dernière. J'ai donc contacté le mandataire judiciaire pour voir si il avait fait le nécessaire auprès de l'AGS sauf qu'il dit ne pouvoir encore rien faire pour l'instant car il manque des documents dont les documents de la société et ils veulent aussi tous les documents des autres salariés également, j'ai relancé mon employeur qui ne me répond plus, sachant qu'il m'avait dit qu'il renverrait les documents manquants le 16 avril et le mandataire qui est désormais injoignable étant en vacances. Je ne sais plus quoi faire? Quels sont mes recours ? Et les risques vu que ça fait déjà 3 mois que j'attends que la situation se débloque. Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **19/04/2017** à **08:38**

Bonjour,

Je pense que si vous assignez l'employeur, le mandataire judiciaire et l'AGS devant le Conseil de Prud'Hommes en référé, cela pourrait accélérer les choses...

A moins que dans un premier, vous préféreriez alerter le Juge-commissaire du Tribunal de Commerce...